



Conseil départemental
d'Indre-et-Loire
Direction de l'Éducation et du Patrimoine

MARCHÉ PUBLIC
MARCHÉ DE TRAVAUX

Extension et restructuration de la demi-pension du Collège Montaigne de Tours Relance des lots 2 et 8

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

F2024-0027

Date limite de remise des plis

17/05/2024 à 16 heures

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Direction de l'Éducation et du Patrimoine

Représentant : Madame Nadège ARNAULT, Présidente du Conseil départemental

Adresse : Conseil départemental d'Indre-et-Loire

Hôtel du département

Place de la Préfecture

37927 TOURS Cedex 9

Téléphone : 02 47 31 47 31

Courriel : correspondre@aws-france.com

Site internet : <https://www.marches-publics.info>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Extension et restructuration de la demi-pension du Collège Montaigne de Tours pour les lots 2 et 8**

Le collège Montaigne accueille environ 700 élèves, dont 517 demi-pensionnaires.

La salle à manger, située au 1^{er} étage, est aujourd'hui sous-dimensionnée avec 200 m².

Afin de satisfaire le besoin, il est donc prévu de réaménager cet espace, ainsi que la salle des commensaux, en réalisant une extension sur pilotis de 180 m² permettant d'offrir une capacité d'accueil de 260 places, contre les 175 actuelles.

Un réaménagement de la cuisine est également prévu, ainsi qu'une reprise totale de la ventilation et du chauffage.

Code CPV	Libellé CPV
45262800-9	Travaux d'extension de bâtiments
45454000-4	Travaux de restructuration

■ Caractéristiques principales du contrat :

Objet du contrat	Extension et restructuration de la demi-pension du Collège Montaigne de Tours_Relance des lots 2 et 8
Acheteur	Conseil départemental d'Indre-et-Loire
Type de contrat	Marché ordinaire de travaux
Structure	2 lots (lot 2_ Étanchéité/Bardage métallique et lot 8_ Résine de sol)
Lieu d'exécution	Collège Montaigne de Tours (37)
Délai	16 mois
Variation des prix	Révisables
Nature des prix	Prix forfaitaires

■ Allotissement :

La consultation initiale était décomposée en 13 lots, la présente consultation concerne uniquement les lots 2 **Étanchéité/Bardage métallique** et 8 **Résine de sol** :

Objet
Lot n°1 : Démolitions/gros œuvre : CPV 45111100-9 : Travaux de démolition
Lot n°2 : Étanchéité/Bardage métallique : CPV 45261420-4 : Travaux d'étanchéification - 45262650-2 : Travaux de bardage
Lot n°3 : Bardage/Vêtue bois : CPV 45262650-2 : Travaux de bardage
Lot n°4 : Menuiseries extérieures aluminium : CPV 45421000-4 : Travaux de menuiserie - 45420000-7 : Travaux de menuiserie

Objet

et de charpenterie

Lot n°5 : Métallerie/Serrurerie : CPV 44316500-3 : Serrurerie - 44115800-7 : Aménagements intérieurs de bâtiment

Lot n°6 : Cloison/Faux-plafonds/Menuiseries bois : CPV 45421152-4 : Installation de cloisons - 45421146-9 : Mise en place de plafonds suspendus - 45421000-4 : Travaux de menuiserie - 45421150-0 : Travaux d'installation de menuiseries non métalliques

Lot n°7 : Revêtements de sol/Faïence : CPV 44112200-0 : Revêtements de sol - 45430000-0 : Revêtement de sols et de murs - 45432100-5 : Travaux de pose de revêtements de sols

Lot n°8 : Résine de sol : CPV 45432100-5 : Travaux de pose de revêtements de sols

Lot n°9 : Peinture : CPV 45442100-8 : Travaux de peinture

Lot n°10 : Électricité : CPV 45311200-2 : Travaux d'installations électriques

Lot n°11 : Plomberie/Sanitaires/Chauffage/Ventilation : CPV 45330000-9 : Travaux de plomberie - 45232460-4 : Travaux d'installations sanitaires - 45331000-6 : Travaux d'installation de matériel de chauffage, de ventilation et de climatisation

Lot n°12 : Équipement de cuisine : (CPV 39221000-7 : Équipement de cuisine

Lot n°13 : Réfection/Ravalement et ITE Partie Neuve : CPV 45443000-4 : Travaux de façade

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ Procédure de passation :

Procédure adaptée ouverte (Articles R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ Modalités de retrait du dossier de consultation :

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

Les modalités de retrait des dossiers de consultation sont consultables à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

■ Dossier de consultation :

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Acte d'engagement,
- Attestation de visite
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) et ses annexes
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) (par lot)
- Diagnostics
- Dossier de pièces graphiques, plans
- Études de sols
- Panneaux de chantier type A
- PGC – Plan Général de Coordination
- Plannings
- RICT - Rapport initial du contrôleur technique
- Notice de sécurité
- Trame du mémoire technique

L'acheteur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

■ Visite des lieux : la visite est vivement conseillée

Les candidats peuvent de manière facultative effectuer une visite du site. Les visites à l'improviste ne sont pas autorisées.

Prendre rendez-vous au 02.47.85.45.65. auprès de Madame BATAILLE (gestionnaire) ou Madame DOLEANS (principale) pour programmer une visite du collège.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 150 jours à compter de la date limite de réception des offres.

■ Communication et échanges d'informations par voie électronique :

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.info>.

Les soumissionnaires pourront s'authentifier sur le site et devront notamment indiquer une adresse courriel électronique permettant de façon certaine une correspondance électronique notamment pour l'envoi d'éventuels compléments, précisions ou rectifications.

Ils acceptent par avance que toute notification relative à la présente consultation soit faite valablement par voie électronique à l'adresse qu'ils auront indiquée.

L'adresse courriel certaine devra être également renseignée à l'acte d'engagement.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Variantes :

Les **variantes à l'initiative des candidats** sont autorisées dans la limite de 2 (de type solution alternative à la solution de base).

La réponse à la solution de base est obligatoire. Le candidat doit remettre une proposition pour la solution de base même s'il propose une variante autorisée.

Chaque variante doit faire l'objet d'un acte d'engagement distinct de l'offre de base. Les candidats doivent détailler la spécification et les répercussions financières de chaque variante présentée.

■ Contenu des plis et conditions de participation :

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

- ✓ Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire
- ✓ Déclaration du candidat individuelle ou du membre du groupement, formulaire DC2 disponible sur <https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>
- ✓ Lettre de candidature-habilitation du mandataire par ses cotraitants, formulaire DC1 disponible sur

<https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics>

- ✓ Effectifs des trois dernières années, déclarations indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
- ✓ Justificatif de capacité professionnelle, technique et financière : tous justificatifs permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du candidat
- ✓ Liste des références
- ✓ Qualifications professionnelles : Voir liste ci-après. Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Présentation des documents : le candidat devra présenter ces documents dans des fichiers distincts (exemple : DC1.pdf, DC2.pdf.)

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

- ✓ Acte d'engagement complété
- ✓ Attestation de visite
- ✓ Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF)
- ✓ Mémoire technique (de 5 pages maximum) complété par le soumissionnaire
- ✓ Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B.)

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de **manière électronique** sur le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info>.

Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Hôtel du département
Place de la Préfecture
TOURS

37927 Cedex 9

Contact : Commande publique

Les copies de sauvegarde devront parvenir au service de la commande publique uniquement par lettre recommandée portant les références et l'intitulé de la présente affaire

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique.

Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents **de préférence au format PAdES**.

■ Offres anormalement basses :

Conformément aux articles R2152-3 à R2153-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de précisions assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur.

La transmission des plis avant les date et heure limite de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux.

Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement.

Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-après.

Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur public sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur.

La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables.

Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante : <https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

■ Régularisation des offres :

L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre

du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

4. JUGEMENT DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ Critères de sélection des candidats :

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants : Capacités professionnelles, techniques et financières.

Le candidat présente les qualifications suivantes, ou équivalentes :

Lots		Qualification
Qualifications Qualibat, ou équivalent		
2	Étanchéité/Bardage métallique	3211-3221-3811
8	Résine de sol	3242-6234

■ Critères de jugement des offres :

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère et sous-critères	Note	Descriptif
1. Valeur technique	60	La valeur technique sera jugée au travers des différentes pièces du dossier et principalement du mémoire technique (de 5 pages maximum*)
- Moyens humains et matériels dédiés au chantier pour respecter le délai global et le phasage	25	
- Fiches techniques des matériels et matériaux prévus	25	
- Mesures prises par l'Entreprise pour assurer la propreté, la sécurité et l'hygiène du chantier	10	
2. Valeur financière	40	Au regard du prix indiqué dans l'acte d'engagement

*Le mémoire technique respecte obligatoirement le plan demandé et un **nombre maximum de 5 pages** hors annexes (fiches techniques, etc). Si tel n'est pas le cas, une réfaction de 2 points pourra être appliquée sur la note obtenue.

Modalités de calcul des notes :

Pour la valeur financière, l'offre la moins onéreuse recevable recevra la note maximale de 40 points. Les autres offres seront notées au prorata de l'écart qui les sépare de celle de référence, selon la formule suivante : offre la moins onéreuse/offre du candidat x 40.

Une note générale est établie sur 100 par addition des notes valeur technique et valeur financière. Il en ressort un classement des offres.

■ Négociations :

En acceptant de faire acte de candidature ou de remettre une offre dans le cadre de la présente consultation, le candidat s'engage par avance à accepter le principe de cette négociation.

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes :

Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques

substantielles ni les critères d'attribution.

Les négociations seront engagées avec au maximum les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant de candidats) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit.

Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites par tout moyen (entretien, téléphone, courriel,...). Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. À l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier classement.

Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ **Documents à produire par l'attributaire :**

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

- ✓ Attestation d'assurance
- ✓ Attestations de régularité fiscale et sociales (attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents en cours de validité prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou un état annuel des certificats reçus).

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats font parvenir leur demande **au plus tard 8 jours** avant la date limite de remise des offres leurs questions par voie électronique sur le profil acheteur <https://www.marches-publics.info>. La réponse est adressée au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres à tous les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sous réserve d'avoir indiqué un courriel valide.

■ **Voies et délais de recours**

Recours gracieux devant le pouvoir adjudicateur (Conseil départemental d'Indre et Loire, service de la commande publique, Hôtel du département Place de la Préfecture 37927 TOURS CEDEX 9) sous deux mois à compter de la publication ou de la notification de la décision attaquée.

Référé contractuel devant le juge des référés précontractuels du Tribunal Administratif compétent (code de justice administrative, art. L551-13 à L551-23) dans les 31 jours à compter de la publication de l'avis d'attribution ou dans un délai de six mois à compter du lendemain de la conclusion du marché si un tel avis n'a pas été publié.

Recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétent sous deux mois à compter de la publication ou notification de la décision ou de l'acte attaqué (code de justice administrative, art. R421-1). Ce recours peut être précédé d'un recours gracieux adressé au pouvoir adjudicateur ;

Recours de pleine juridiction devant le Tribunal Administratif compétent contestant la validité de ce contrat ou de certaines de ses clauses qui en sont divisibles, assorti, le cas échéant, de demandes indemnitaires, sous deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées notamment au moyen d'un avis mentionnant la conclusion du contrat et les modalités de sa consultation (CE. ass, 16/07/07, Sté Tropic travaux signalisation).

Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>.

Les renseignements relatifs à l'introduction des recours peuvent être obtenus auprès du Conseil départemental d'Indre et Loire, service de la commande publique, Hôtel du département Place de la Préfecture 37927 TOURS CEDEX 9 Tél 02 47 31 47 31, courriel : commande-publique@departement-touraine.fr.

Les recours peuvent être déposés sur <https://www.telerecours.fr/> ou adressés par courrier à :

Tribunal administratif d'Orléans

28 rue de la Bretonnerie

45057 ORLEANS

Téléphone : 0238775900

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Télécopie : 0238538516

Site internet : <http://orleans.tribunal-administratif.fr>

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation :

L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure.

Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés.

Droits d'accès, de rectification, de suppression : Conformément au règlement (UE) 2016/679, les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, le cas échéant l'acheteur mandataire du groupement, puis, si nécessaire, auprès du délégué de la protection des données désigné comme tel par l'acheteur :

Conseil départemental d'Indre-et-Loire
Délégué à la protection des données
Place de la préfecture
37 927 Tours cedex 9
dpo@departement-touraine.fr

ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

Réutilisation des données : L'acheteur attire l'attention des candidats sur le fait que les adresses électroniques et coordonnées renseignées par ceux-ci pourront être utilisées par l'acheteur à des fins de prospection et d'actions de sourcing.

 Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)

[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)

[Médiateur des entreprises](#)

[CCAG Travaux du 30 mars 2021](#)

La Présidente
Du Conseil départemental d'Indre-et-Loire
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur de l'Éducation et du Patrimoine



Luis Manuel DA SILVA